



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 2018-340-SG
portant délégation de signature en matière d'astreintes

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

Vu le décret n° 2014-958 du 22 août 2014 portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret du 6 novembre 2014 portant nomination de M. Daniel Bursaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts en qualité de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 pris pour l'application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat en ce qui concerne certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

décide :

Article 1^{er} : pour les besoins du service, délégation pour signer les actes de la mise en astreinte d'agents placés sous leur autorité est donnée à :

<p>Directions :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Sylvain Latarget, directeur général adjoint- M. Emmanuel Rousselot, secrétaire général- Mme Magali Stoll, directrice des programmes de défense et de l'espace- Mme Blandine Marchand, directrice des services et du système d'information- M. Jean-Luc Cousin, directeur adjoint des services et du système d'information- M. Philippe Gerbe, directeur de la production des référentiels- M. Didier Moisset, directeur adjoint de la production des référentiels	<p>Direction de la production des référentiels :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Sylvain Airault, chef du service de l'imagerie et de l'aéronautique- Mme Valérie Couéraud, chef adjoint du service de l'imagerie et de l'aéronautique- M. Laurent Cunin, chef adjoint du service de l'imagerie et de l'aéronautique- M. Pierre Kermaïdic, chef adjoint du service de la composante parcellaire- Mme Nadège Brouard, chef du département économique et administratif à IGN Sologne- M. Thierry Person, chef du service de géodésie et nivellement- M. Francis Lantoine, chef du service de publication et d'impression, chef de service d'IGN Sologne par intérim
---	---

Secrétariat général : - M. Emmanuel Lacroix, chef du service de la logistique - M. Patrick Jaubertie, chef adjoint du service de la logistique	Direction des services et du système d'information : - M. Raphaël Aurus, chef du service support et exploitation du système d'information
Direction des programmes de défense et de l'espace : - M. Roland Gachet, chef du service IGN Espace - Mme Martine Dupuis, cheffe adjointe du service IGN Espace - M. Nicolas Lesage, chef du service des programmes d'appui au ministère de la défense	

Article 2 : la décision n ° 2018 / 122 du 1^{er} mars 2018 est abrogée.

Article 3 : la présente décision sera publiée sur le site intranet de l'IGN.

Fait à Saint-Mandé, le 22 juin 2018

Publiée le 22 juin 2018

Bursaux

Daniel Bursaux